

Reprise de la session municipal du 4 octobre 2004, tenue le 18 octobre 2004 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Est absent:

Gilles Gagnon, conseiller

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Budget 2005
2. Réflexion collective, suivi
3. Demande de Jeannot Dubé
4. Politique de développement résidentiel
5. Pétition contre les boîtes communautaires Postes Canada
6. Adresses postales
7. Demande de la Fabrique de Sainte-Luce, trottoir
8. Guy Caron / Atelier récupération de peinture
9. SADC / invitation (**copie**)
10. Fabrique de Luceville / souper annuel – demande de don (**copie**)
11. CLD de la Mitis / Gala de l'entreprise Mitis 2004
12. Alexia Ouellet / fille de Francis Ouellet et Doris Brillant
13. Pisciculture des Cèdres / résolution
14. Avis de motion / règlement d'emprunt (Pisciculture des Cèdres)

B. Sécurité publique

1. Sécurité incendie, résolution

C. Transport

1. Rue Saint-Philippe / bordures

D. Hygiène du milieu

E. Urbanisme

1. CPTAQ / demande d'autorisation – Yvon Gagné
2. CPTAQ / demande d'autorisation – MTQ
3. Dérogation mineure Fidèle Tremblay
4. Dérogation mineure Marthe St-Laurent
5. Demande de PIA, Marthe St-Laurent
6. Rapport de l'inspecteur des bâtiments
7. Viateur Thibeault / Louiselle Huard
8. Auguste Ross / sablière
9. Production porcine (**copie**)

F. Loisirs et culture

1. Représentant aux loisirs

G. Édifice et machinerie

H. Divers

330-2004

Ordre du jour

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Période de questions

Budget 2005 / information

Réflexion collective / suivi – reporté

Demande de Jeannot Dubé / information

Politique de développement résidentiel / reporté

Acc. réc.

Pétition contre les boîtes communautaires Postes Canada
Le conseil municipal accuse réception de la pétition déposée au bureau municipal le 12 octobre 2004.

331-2004

Adresses postales

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada une période supplémentaire de six mois concernant les changements d'adresse sur tout le territoire de Sainte-Luce.

Adopté

Demande à la Fabrique de Sainte-Luce – trottoir

332-2004

Guy Caron / Atelier récupération de peinture

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le conseiller Guy Caron à participer à une séance d'information concernant les peintures récupérées qui s'est tenue le 18 octobre 2004 à Amqui. Les frais de transports sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

SADC / invitation

333-2004

Fabrique de Luceville / souper annuel – demande de son

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ concernant la sixième édition du souper annuel de la Fabrique de Luceville qui aura lieu le 6 novembre 2004.

Adopté

CLD de la Mitis / Gala de l'entreprise Mitis 2004

334-2004

Alexia Ouellet / naissance

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de déposer un montant de 75 \$ dans le compte de Alexia Ouellet, à la Caisse populaire Desjardins Sainte-Luce-Luceville, et ce selon le règlement des naissances.

Adopté

335-2004

Pisciculture des Cèdres

Attendu qu' un litige s'est élevé entre Pisciculture des Cèdres inc. et la municipalité de Sainte-Luce dans le cadre de l'interprétation d'une convention et d'une résolution respectivement datées des 15 et 19 décembre 1999;

Attendu qu' une décision a été rendue par la Cour du Québec le 10 septembre 2003 condamnant la municipalité à verser à Pisciculture des Cèdres inc. la somme de 50 000 \$ avec intérêts au taux légal;

Attendu qu' un appel a été logé par la municipalité à l'encontre de cette décision, le 8 octobre 2003;

Attendu que cette même Cour d'appel, dans sa décision rendue le 27 septembre 2004 a rejeté le pourvoi et maintenu la décision rendue par la Cour du Québec en date du 10 septembre 2003;

Par conséquent il est proposé par: Gaston Beauchesne
appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

De satisfaire au jugement rendu le 27 septembre 2004 par la Cour d'appel du Québec et d'acquitter en faveur de Pisciculture des Cèdres inc. et ses procureurs, la somme de 61 660,64 \$ en date du 26 octobre 2004, quitte à parfaire, laquelle somme se détaille comme suit:

- Les dépens en Cour du Québec:	1 292,00\$
- Les dépens en Cour d'appel:	1 448,11\$
- Le montant en capital	50 000,00\$
- Les intérêts et l'indemnité de 1619C.c.Q.:	8 920,53\$
Total:	61 660,64\$

Adopté

336-2004

Avis de motion / Pisciculture des Cèdres

Avis de motion est dûment donné par le la conseillère France St-Laurent qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt suite au jugement rendu le 27 septembre 2004 concernant la Pisciculture des Cèdres sera adopté.

Adopté

Sécurité incendie / reporté

336-1-2004

Saint-Philippe / Saint-Louis/ bordures

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Les Pavages Laurentiens à effectuer la construction de bordures de rues en asphalte sur les deux côtés de la rue Saint-Philippe et d'un côté de la rue St-Louis. Que ce déboursé supplémentaire soit pris à même le règlement d'emprunt R-2004-53.

Adopté

337-2004

CPTAQ / demande d'autorisation – Yvon Gagné

Considérant que le terrain visé, lot partie 333, d'une superficie de 3,32 hectares, ne nuirait pas au développement des activités agricoles voisines;

Considérant que l'usage projeté ne requiert pas de contraintes à l'épandage et de distances séparatrices (odeurs);

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant qu' il n'y a pas d'autres espaces disponibles actuellement en zone blanche pouvant satisfaire au projet;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: France St-Laurent

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal recommande la demande de Monsieur Yvon Gagné à la CPTAQ, qui demande l'autorisation d'utiliser la superficie visée afin d'y implanter un terrain de golf de pratique sur le lot partie 333.

Adopté

338-2004

CPTAQ / demande d'autorisation – MTQ

Considérant que les lots visés, 19-P, 20-P, 26-P, 54-P, 64-P et 65-P du rang 1, cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, d'une superficie de 59 687m², pour des acquisitions d'emprise et de 3 427m² pour des servitudes de drainage ne nuiraient pas au développement des activités agricoles voisines; (N/Réf.: 20-3371-7201-F)

Par conséquent il est proposé par: Gaston Beauchesne
appuyé par: Guy Caron

il est résolu à l'unanimité que le conseil recommande la demande du ministère des Transports à la CPTAQ qui demande l'autorisation d'acquisitions d'emprises supplémentaires qui sont nécessaires afin de permettre l'aménagement de bretelles donnant accès à des dessertes agricoles près du futur viaduc de la route Carrier et dans d'autres secteurs et l'acquisition de servitudes de drainage.

Adopté

339-2004

Dérogation mineure / Fidèle Tremblay

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D2004-11. Cette demande concerne les lots 71 et 73 situé au 71, Des Érables, qui consiste à réduire la marge latérale à 1 mètre plutôt que les 2 mètres prévus au règlement, afin d'y implanter un entrepôt. L'acceptation de cette dérogation rendrait conforme l'implantation du bâtiment.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation.

Il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Martine Plante
et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D2004-11 soit acceptée.

Adopté

340-2004

Dérogation mineure / Marthe St-Laurent

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D2004-12. Cette demande concerne les lots 111-2 et 108-4 situés au 131 Route du Fleuve Ouest, qui consiste à réduire la marge avant à 8 mètres sur la route 132 plutôt que les 10 prescrits pour la construction d'une résidence unifamiliale. L'acceptation de cette dérogation rendrait conforme l'implantation du bâtiment.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation.

Il est proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante
et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D2004-12 soit acceptée

Adopté

341-2004

Demande de PIA / Marthe St-Laurent

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Marthe St-Laurent, 131 Route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: Gaston Beauchesne

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Marthe St-Laurent (numéro: 2004- 00179)

Acc. rec.

Rapport de l'inspecteur des bâtiments

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 18 octobre 2004.

Viateur Thibeault / Louiselle Huard – reporté

342-2004

Auguste Ross / sablière

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de recommander à Monsieur Auguste Ross, propriétaire de la sablière, lots 322 et 323, d'installer une clôture autour de la sablière, d'une hauteur maximale de 2.5 mètres (environ 8 pieds) et ce, afin de rendre l'endroit sécuritaire.

Adopté

Production porcine / information

343-2004

Représentants aux loisirs

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyer par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de nommer les conseillers suivants
comme représentant d'organismes:

Guy Caron (en remplacement de France St-Laurent) Corporation
des Loisirs de Luceville et O.T.J de Sainte-Luce

France St-Laurent (en remplacement de Paul-Eugène Gagnon)

Corporation de développement touristique

Adopté

Période de questions

344-2004

Levée d'assemblée

Proposé par Gaston Beauchesne et résolu à l'unanimité qu'à 21h30
heures la session soit levée.

Adopté

Maire

Directeur général et sec. trésorier